

## Marie Moret à monsieur Chastanier, 7 octobre 1898

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote

- Familière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Inv. n° 1999-09-59

Collation3 p. (492r, 492s, 493r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilière de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 7 octobre 1898, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53373>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [7 octobre 1898](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Imprimerie Chastanier](#)  
Lieu de destination 12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

## Description

Résumé Envoie les premières matières pour la composition du prochain numéro du *Devoir*. Au sujet de la mise en page du compte rendu de l'assemblée générale [de la Société du Familistère] : demande à ce que le bilan passif soit mis en regard de l'actif, insertion de points de suspension et emploi de caractères divers. Demande l'envoi en double de ces épreuves pour faire contrôler par la Société du Familistère. Notes Un signet vierge est placé entre les folios 491 et 492.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées

- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Œuvres citées « Société du Familistère de Guise. Assemblée générale ordinaire du 2 octobre 1898. Extraits du procès-verbal », *Le Devoir*, t. 22, 1898, p. 648-676. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.22/649/100/769/0/0>, consulté le 7 octobre 2021]

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Guise Familistère 7 octobre 1896 492

comme ~~à~~ Monsieur Chastanier, ~~de~~ <sup>de</sup> ~~de~~

Je vous prie d'envoyer par ce  
courrier, pour le prochain numero du  
Devoir, les articles suivants à mettre dans  
l'ordre où je les énonce :

en 1<sup>o</sup> documents biographiques - 4 pages  
en 2<sup>o</sup> Compte rendu assembl. géné. - 36 «  
Considérez le nombre de pages qui se  
suffisent ces documents et nous enverrai  
le restant des matières.

J'appelle toute votre attention sur  
l'ordonnance du compte rendu de l'as-  
semblée générale afin que, cette année-ci,  
les choses soient disposées de façon à  
ce que l'actif et le passif du Bilan  
se présentent simultanément au regard  
et ne soient pas des à des d'un même  
ordre, comme l'on voulut.

Je vous prie aussi de mettre  
au tableau indiqué, plusieurs lignes

à Familiotré - 7 octobre 1898 492

Le Suprême et

jean Chastanier, à Dernier

enneur de nous envoiyez pris ce  
sur le prochain numero du  
articles suivants à mettre dans  
si les énoncés :

ment biographiques compris  
à regard  
de la tendre amitié générale. - 3e -

vu le nombre de pages qui  
couvriront ces documents et nous enverrai  
le restant des matières.

J'appelle toute votre attention sur  
l'ordonnance du conseil rendue de l'as-  
semblée générale afin que cette année-là,  
les choses soient disposées de façon à  
ce que l'acte et le passif du Bilan  
se présentent simultanément au regard  
et ne soient pas des actes d'un même  
jouillet, comme l'an dernier.

Je vous prie aussi de mettre  
à celle qui indiquez, plusieurs lignes

Il y a des suspensions, exactement 493  
comme dans le manuscrit.

Veuillez, comme l'an dernier,  
faire retoucher par l'emploi de  
caractères divers, les choses qui  
ressemblent dans le manuscrit.

Nous vaudrez, Monsieur, m'envoyer  
en double les épreuves de ce compte-  
rendu, afin que je remette un exem-  
plaire à la Société du Théâtre  
pour son propre contrôle. Il n'y  
aura pas à envoyer d'épreuves à  
M. Pascaly.

Agées & sans mal, Monsieur,  
avec mes remerciements anticipés  
pour nos bons soins, l'assurez  
de toute ma considération  
V. G. B. Q. Gaudin

1. B. Q. Gaudin